

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 juin 2017

N°148/06/2017 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-sept, le mardi 27 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 juin 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Pierre Antoine LEVI, Monique VALAT à Philippe FRANCOIS, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Colette HARLE à Danielle AMOUROUX, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Bernard PECOU, Aurélie BURATTI à Robert INFANTI, Jean-François GARRIGUES à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absents : 5

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Véronique LAGARRIGUE, Carole DUNET-SCHUMANN

Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°267 du 22 décembre 2016, portant adoption du Budget Primitif Principal 2017,

Le budget supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2016, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des restes à réaliser d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, celle-ci doit s'opérer prioritairement par l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des restes à réaliser, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2016, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le budget principal de la Ville de Montauban.

Le Budget Supplémentaire 2017 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

Section de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement :

► Des subventions complémentaires aux associations dont :

100 000 € pour la SASP USM Rugby (en application de la délibération n° 105 du 31 Mai 2017).

14 415 € pour Montauban air modèles

13 500 € pour l'Avenir Montalbanais gymnastique

12 840 € pour des associations relevant du secteur culture

10 333 € pour l'Office Central de la Coopération à l'école (OCCE) au titre de l'arbre de Noël

6 000 € pour l'association du Pôle équestre de Montauban

► Diverses dépenses dont :

220 000 € pour ajuster les dépenses de personnel (en lien avec l'impact de la NBI à verser aux agents exerçant dans les quartiers prioritaires)

87 390 € pour le poste budgétaire des dépenses d'assurance, à la suite notamment du nouveau marché

61 374 € de reversement complémentaire au titre du FPIC (Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales)

► La persistance des taux bas et la gestion active de la dette permettent une baisse de nouveau, de 65 000 € de charges financières, dans la continuité de la baisse enregistrée en 2016 par rapport à 2015 (diminution de 19,43 % soit – 197 549 €).

Les principales recettes de fonctionnement :

536 220 € d'affectation d'une partie de l'excédent global de fonctionnement 2016

35 206 € d'attribution complémentaire de FPIC

35 503 € d'indemnité d'assurance relative au sinistre du 2 octobre 2015 ayant affecté le terrain de football synthétique du Ramiérou,

Section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement :

981 000 € pour Le remboursement partiel et par anticipation d'un prêt banque postale dans le cadre de la gestion active de la dette.

16 732 € de dépenses d'équipement en matériel pour les cours des écoles (par re-ventilation de crédit prévus en travaux pour ces mêmes cours d'école, pour des raisons d'imputation comptable).

Les principales recettes d'investissement :

8 508 013,53 € d'affectation d'une partie de l'excédent global de fonctionnement 2016

Cette affectation permet de diminuer d'une part de 443 688,41 € l'emprunt d'équilibre budgétaire inscrit au Budget Primitif 2017 (article budgétaire 1641) et d'autre part de financer des dépenses nouvelles d'investissement

567 000 € de recettes liées à la vente de l'ensemble immobilier à usage de bureau et d'activités anciennement occupé par la Société Comptec

356 112 € de recettes liées à la vente de l'ensemble immobilier anciennement à usage de centre de loisirs de Saleth

Enfin, il est à noter une re-ventilation de l'autofinancement afin de financer les provisions budgétaires pour dépréciation des comptes de tiers, liées aux risques d'irrecouvrabilité de restes à recouvrer pour un montant total de 1 048 081,37 €. Ces restes à recouvrer concernent la SEAM, la société Comptec ainsi que la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée à l'association Roger Tort.

Au final, le Budget Supplémentaire 2017 Principal présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL 2017

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	246 052,79	73	IMPOTS ET TAXES	52 206,00
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	220 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 503,00
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	71 157,00			
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	151 374,00			
		66	CHARGES FINANCIERES	-65 000,00			
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	345,21			
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement		623 929,00		Total Recettes Réelles Fonctionnement	
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 048 081,37			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 048 081,37			
		Total Dépenses Ordre Fonctionnement		0,00		Total Recettes Ordre Fonctionnement	
	Résultat de fonctionnement Reporté				Résultat de fonctionnement Reporté		536 220,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		623 929,00		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		623 929,00

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	981 000,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 508 013,53
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	7 900,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-443 688,41
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 260,00	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	923 112,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 450,00			
		Total Dépenses Réelles Investissement		1 044 610,00		Total Recettes Réelles Investissement	
	ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 048 081,37
					040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 048 081,37
	Total Dépenses Ordre Investissement		0,00		Total Recettes Ordre Investissement		0,00
	REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent		5 630 036,38	Restes à réaliser de l'exercice précédent		88 800,00
		Résultat d'Investissement Reporté		2 401 590,74		Résultat d'Investissement Reporté	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		9 076 237,12		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		9 076 237,12

TOTAL DEPENSES	9 700 166,12	TOTAL RECETTES	9 700 166,12
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le budget Principal 2017 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total
Investissement	26 515 225,00	9 076 237,12	35 591 462,12
Fonctionnement	71 708 293,00	623 929,00	72 332 222,00
Total	98 223 518,00	9 700 166,12	107 923 684,12

Considérant que le Budget Supplémentaire Principal 2017, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances :

- adopter le Budget Supplémentaire 2017 – Budget Principal, tel que présenté.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 JUIL. 2017

De sa publication et/ou notification le :

04 JUIL. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

